

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 28 MARS 2023
Délibération n° 015-2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Gaëlle DIMBERTON – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membre excusé ayant donné pouvoir : Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) - Christophe DESMARIS (Pouvoir à Sébastien RIGAUDIER) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membres présents à la séance : 15
Membre excusé ayant donné pouvoir : 4

Secrétaire de séance : Pascale CAVILLON

OBJET : ACCUEIL DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE AU SEIN DES LOCAUX MUTUALISES DE LA MAISON DES SOLIDARITES.

Rapporteur : Françoise ROUX

Madame le Maire-adjoint rappelle que la Maison des solidarités (Mso) est composée d'espaces mutualisés ouverts aux associations, particuliers et entreprises et d'espaces mis à disposition à titre exclusif de l'antenne locale de la Croix-Rouge.

La mairie de Montrevel-en-Bresse a été sollicitée par l'Épicerie solidaire *Au marché conté* pour accueillir une antenne sur son territoire. Elle souhaite y développer des actions de vente de denrées variées pour les personnes dans le besoin ainsi que des produits d'hygiène, à prix réduits permettant aux utilisateurs de réaliser des économies sur le poste alimentation pour financer un projet (nouvel achat, facture, frais de santé, frais de formation...). L'association organiserait aussi des ateliers autour de l'équilibre alimentaire, la santé, la citoyenneté, la parentalité, la culture, le budget...

Dans le cadre du développement des synergies entre initiatives locales, une concertation a été organisée par la Mairie entre l'Épicerie solidaire et la Croix-Rouge.

Les deux associations se sont accordées sur la mutualisation d'espaces jusqu'alors mise à disposition de la Croix-Rouge à titre exclusif. Un espace de stockage dans la continuité de l'entrée de la Croix-

Rouge sera mis à disposition de l'Épicerie solidaire et des armoires de stockage fixes seront installées au sein de la salle moyenne.

Après une phase de communication et de recherche de bénéficiaires au printemps, le service sera vraisemblablement ouvert à l'été.

Une convention doit être établie entre l'association et la Mairie afin d'encadrer cette mise à disposition.

Les principaux éléments de cette convention sont :

- Autorisation d'occuper en propre l'espace couloir jouxtant la salle moyenne pour du stockage (env. 6m²)
- Autorisation d'installer deux armoires sécurisées au fond de la salle moyenne pour du stockage (env. 0,5m²)
- Convention conclue à titre précaire et révocable arrivant à échéance le 31/12/2025 et pouvant être renouvelée tacitement pour des durées d'un an par deux fois
- Mise à disposition à titre gracieux (subvention en nature estimée à 625€ annuels pour les espaces en propres)
- La mise à disposition des espaces mutualisés à titre ponctuel sera réalisée dans les conditions normales de location, à titre gracieux.

Par ailleurs il convient d'adopter l'avenant n°1 à la convention en date du 13/04/2022 entre l'Unité locale de la Croix-Rouge et la Mairie.

Les principaux éléments de cet avenant sont :

- Retrait de l'espace couloir jouxtant la salle moyenne de la mise à disposition (diminution de la subvention en nature de 575€)
- Mutualisation ponctuelle du hall d'accès avec l'Épicerie solidaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé,

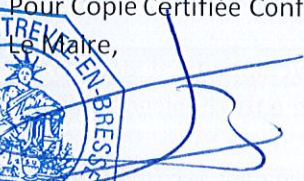
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à intervenir avec l'association *Au Marché conté*
- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention en date du 13/04/2022 avec l'Unité locale de la Croix-Rouge annexé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ledit avenant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,

Jean-Yves BREVET

